

de la Commission au moment même où notre mandat se termine. Je sais que pour certains Canadiens, il est presque inconcevable que leur pays ne soit plus membre de la Commission. Ceux-ci craignent que cette absence, qui coïncide avec le départ de l'ambassadeur Beaulne, ne marque la fin d'une ère d'« activisme » canadien dans le dossier des droits de l'homme sur la scène internationale.

Cette préoccupation est si grande que je me dois de vous demander de convenir avec moi que le Canada doit, de temps à autre, céder la place à d'autres États au sein d'un groupe dont le nombre de membres est limité, soit aux États du groupe occidental dans le cas présent. Je puis vous dire par ailleurs que le gouvernement se propose de se faire réélire à la première occasion.

Bien qu'il ne doive pas être membre à part entière pendant les années à venir, le Canada sera représenté au sein de la Commission par une délégation d'observateurs active dirigée par un agent diplomatique de niveau supérieur. Nous ne pourrons ni présenter des résolutions ni participer au vote, et nous ne pourrons prendre part aux examens confidentiels des situations nationales. Par contre, nous pourrons participer aux discussions, faire partie de plusieurs groupes de travail, et coparrainer des résolutions. Il me semble qu'ainsi, en collaborant avec les délégations d'États membres amis, et en concentrant ses efforts sur les questions qui l'intéressent au plus haut point, le Canada sera en mesure d'accomplir presque autant que s'il était membre à part entière. Mais je m'empresse d'ajouter que, même si cet optimisme s'avère fondé, nous chercherons à nous faire réélire dans les plus brefs délais.

J'aimerais également souligner que des Canadiens éminents travailleront dans le cadre des institutions des Nations unies à titre de spécialistes des droits de la personne plutôt que de représentants du gouvernement. Mme Gisèle Côté-Harper a été élue au sein du Comité des droits de l'homme pour terminer le mandat de M. le Juge Tarnopolsky. Par ailleurs, M. le Juge Jules Deschênes et Mme Rita Cadieux ont été élus, à titre de membre et de suppléante respectivement, à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Notons également que Mme Maureen O'Neil est membre de la Commission de la condition de la femme, et que Mme Marie Caron a participé aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes depuis sa création. Tous ces Canadiens sont d'ardents défenseurs des droits de la personne, et je suis persuadé qu'ils sauront contribuer à préserver le caractère impartial et international des organismes au sein desquels ils œuvrent.

Outre les Nations unies, il est une autre tribune où les droits de la personne retiennent de plus en plus l'attention. Les réunions de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), prévues par l'Acte final d'Helsinki en 1975, s'inscrivent dans un processus aux multiples facettes où l'on distingue actuellement deux grands volets, l'un touchant la sécurité, l'autre les droits de l'homme. L'Acte final a reconnu l'importance des droits de l'homme dans les relations entre l'Est, l'Ouest, les États neutres et non alignés de l'Europe, ainsi que le Canada et les États-Unis.

D'emblée difficile, l'étude des questions humanitaires est devenue, avec le recul de la détente, de plus en plus litigieuse, d'abord à la réunion de Belgrade puis à celle de Madrid qui s'est tenue de 1980 à 1983. À Madrid, la délégation du Canada a participé activement aux discussions sur l'application des droits de l'homme qui se sont poursuivies tout au long des trois ans qu'a duré la réunion. Malheureusement, ce débat a peu fait progresser la recherche d'une solution au problème étudié, une cause majeure de